

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS Amicale du personnel du Centre de Gestion

LE PRÉSENT AVENANT A LA CONVENTION CADRE EST CONCLU :

ENTRE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime, représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude WEISS, en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 24 mars 2022, d'une part,

ET

L'association « AMICALE DU PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE MARITIME » (APCDG76) représentée par son Président, Monsieur Laurent PAWLAK, en vertu de la délibération d'assemblée générale du 07 décembre 2021, et du procès-verbal du Bureau du 09 Décembre 2021, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION : Il convient de compléter l'article 1 de la convention avec le paragraphe suivant :

A compter du 1^{er} janvier 2023, l'amicale se propose également d'organiser des activités récréatives, sportives ou de loisir au sein de l'établissement, au bénéfice des seuls agents et avec l'accord de la direction. Ces activités ont lieu en dehors des heures de travail selon la disponibilité des espaces et des salles. Elles se déroulent, le cas échéant, avec le concours d'intervenants extérieurs rémunérés directement par l'amicale en fonction de leurs vacations.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT : Il convient de compléter l'article 3 en y ajoutant un 5^{ème} paragraphe

En complément de sa subvention annuelle, le Conseil d'Administration peut décider d'allouer une aide supplémentaire pour le financement des activités récréatives, sportives ou de loisir mentionnées à l'article 1. Cette participation est calculée chaque année en fonction du coût prévisionnel des activités.

Elle peut être fractionnée en plusieurs versements pour correspondre à la réalité et à la pérennité des activités dispensées.

Fait à Isneauville, le

Le Président de l'Amicale

Laurent PAWLAK

Le Président du Centre de Gestion

Jean-Claude WEISS